



# AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

## Conseil de l'École Ducharme

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Ducharme (Moose Jaw). Un (1) poste de représentant communautaire à un mandat de deux (2) ans et un (1) poste de représentant des parents, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, un (1) de ces postes devront être assumés par un parent d'élèves de l'École Ducharme et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à  
**16 h, le mercredi 22 novembre 2017**

à l'École Ducharme (340, rue Ominica Ouest) et pendant les heures d'ouverture de l'école à compter du mercredi 8 novembre 2017.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec l'agente des mises en candidature, Anabelle Dallaire, au (306) 691-0068 ou avec la directrice adjointe de scrutin, Cathy Colombet, au (306) 757-7541 ou sans frais 1877 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin par anticipation se déroulera de 15 h à 19 h le mercredi 29 novembre 2017 et le scrutin, le vendredi 1 décembre 2017 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 7 novembre 2017

## Critères pour une mise en candidature

### pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année de l'école fransaskoise;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année inscrit.e à l'École Ducharme.

### pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Posséder sa citoyenneté canadienne;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année de l'école fransaskoise;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Ducharme.